



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

radio

Question écrite n° 57924

## Texte de la question

M. Yves Simon \* souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication à propos de la situation du fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER). En effet, chaque année, la commission du FSER établit son budget en fonction de ce que prévoit la loi de finances. Or il semblerait que les années 2002 et 2003 aient enregistré un manque à percevoir de 2 millions d'euros chacune par rapport à la loi de finances. De plus, 2004 accuse déjà un retard d'encaissement supérieur à un million d'euros. Cette situation cumulée depuis trois ans fait peser un grave risque de rupture de paiement des aides à l'équipement 2004, dont le versement n'a pu commencer à ce jour, et surtout d'un règlement partiel des majorations prévues par l'article 17 du décret du 29 décembre 1997. Les radios risquent ainsi de ne pas pouvoir faire face à l'échéance des charges de leur quatrième trimestre 2004. Les représentants des radios à la commission du FSER ont la conviction que la baisse des ressources du FSER n'est pas liée à des données conjoncturelles, mais bien, comme ce fut le cas il y a quelques années, au non-acquittement par une régie de tout ou partie de son impôt. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer la réalité et la régularité des encaissements de la taxe alimentant le FSER.

## Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du ministre de la culture et de la communication sur la situation financière du Fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER), dont les aides sont essentielles pour assurer la pérennité des 600 radios associatives réparties sur le territoire métropolitain ainsi que dans les départements et collectivités d'outre-mer. Concernant les subventions au titre de l'année 2004, le versement des aides à l'équipement et des majorations de subventions de fonctionnement était différé, tant que n'était pas connu le produit de la taxe alimentant le FSER enregistré au cours du dernier trimestre. Compte tenu notamment de recettes exceptionnelles perçues en décembre, le ministre a pu décider de verser l'intégralité des subventions proposées par la commission du FSER tout au long de l'année. Le total des aides versées au titre de 2004 s'élève donc à 24,5 MEUR contre 24,2 MEUR en 2003. Concernant l'année 2005, le nouveau barème de la taxe, en vigueur depuis le 1er janvier, devrait conduire à une augmentation des recettes de l'ordre de 2,5 MEUR, ce qui devrait permettre de garantir l'équilibre du FSER et de répondre à l'augmentation du nombre de radios éligibles. Cependant, il apparaît indispensable de réviser en profondeur les règles de fonctionnement du FSER afin d'optimiser l'utilisation du fonds. Une réflexion est en cours, qui devrait déboucher, après consultation des organisations représentatives des radios associatives, sur une réforme applicable à partir de 2006.

## Données clés

**Auteur :** [M. Yves Simon](#)

**Circonscription :** Allier (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 57924

**Rubrique :** Audiovisuel et communication

**Ministère interrogé** : culture et communication

**Ministère attributaire** : culture et communication

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 15 février 2005, page 1512

**Réponse publiée le** : 29 mars 2005, page 3235